

Note aux lecteurs: Veuillez noter que ce Code de conduite a été approuvé par le conseil d'administration d'EDC en novembre 2025 et sera soumis au conseil d'administration de FinDev Canada en février 2026.



Code de conduite



Table des matières

Section 1: Au service de l'éthique et de l'intégrité.....	4
Nous comprenons et respectons notre Code	5
Nous nous démarquons par nos valeurs	5
Nous donnons l'exemple	6
Nous prenons des décisions d'affaires intègres et éclairées.....	7
Nous prenons la parole pour poser des questions et soulever des préoccupations.....	7
Nous ne tolérons en aucune façon les représailles exercées contre les autres	8
Nous collaborons aux enquêtes.....	8
Nous sommes responsables de nos actes.....	8
Section 2: Au service d'une relation de confiance avec nos clients et les autres parties prenantes.....	9
Nous misons sur une conduite intègre pour assurer notre croissance.....	10
Nous acceptons et offrons des cadeaux, invitations et autres avantages de manière responsable	11
Nous prenons des mesures pour empêcher les pots-de-vin et la corruption.....	12
Nous prenons des mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	13
Nous faisons preuve de vigilance pour cerner les signes pouvant indiquer des cas de fraude externe.....	14
Nous nous conformons aux sanctions pertinentes.....	14
Nous protégeons l'information qui nous est confiée.....	15
Nous prenons des mesures pour empêcher les délits d'initiés.....	16
Nous collaborons avec de tierces parties qui respectent nos engagements	17
Section 3: Au service de la prise de responsabilités	18
Nous savons reconnaître les conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents et les signalons.....	19
Nous produisons des documents administratifs de manière consciente ...	20
Nous utilisons l'information et les technologies de manière responsable.....	21
Nous communiquons avec transparence et honnêteté, dans le respect de nos valeurs...	22
Nous utilisons les médias sociaux de façon responsable.....	22
Section 4: Au service du respect mutuel	23
Nous faisons la promotion de l'inclusion, de la diversité de l'équité et de l'accessibilité....	24
Nous offrons un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination	25
Nous nous efforçons de créer un lieu de travail sain et sécuritaire	26
Section 5: Au service du bien-être collectif	27
Nous respectons les droits de la personne...	28
Nous croyons fermement en nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)	28
Section 6: Au service des valeurs et de notre réputation.....	29
Nous savons que nous protégeons notre réputation en nous exprimant en toute franchise.....	30
Ressources du Code.....	30

Message de la présidente et chef de la direction

Chez FinDev Canada, nous soutenons le développement par le secteur privé, et pour atteindre notre objectif, nous devons établir des relations fondées sur la confiance. Notre Code de conduite contribue à concrétiser cette vision en offrant des orientations qui reflètent qui nous sommes et comment nous travaillons. En tant qu'organisation fondée sur des valeurs, nous mettons de l'avant la collaboration, l'impact, l'agilité et le respect. Ces soutiennent notre culture éthique et guident nos décisions, nos comportements et nos relations, tant à l'interne qu'à l'externe.

La conduite éthique est la manière dont nous vivons nos valeurs. Pour vraiment les incarner, il faut aller au-delà de la conformité et adopter ces principes comme un état d'esprit. Agir avec intégrité, traiter les autres avec empathie et favoriser la confiance sont essentiels pour atteindre nos objectifs communs et créer un impact durable dans les marchés que nous desservons.

Ce Code de conduite garantit que, tout au long de notre croissance et de notre évolution, nous restons fidèles à nos valeurs et responsables face aux normes les plus élevées en matière de comportement éthique. Il nous donne à toutes et à tous les moyens de contribuer à un monde plus inclusif et durable — une décision à la fois.

Veuillez prendre le temps de lire le Code et de réaffirmer votre engagement à le respecter et à agir avec intégrité. Ce faisant, vous reconnaîtrez et soutenez les normes attendues de nous toutes et tous.



Lori Kerr
Présidente et chef de la direction





SECTION 1

Au service de l'éthique et de l'intégrité

Nous comprenons et respectons notre Code

Notre Code de conduite (le « Code ») s'applique à tous les employés. Il régit notre façon de faire des affaires et définit notre culture et notre réputation d'excellence en matière d'éthique. Notre éthique, nos valeurs et notre intégrité transparaissent dans toutes nos interactions – avec nos clients, entre nous, avec nos actionnaires et avec les membres du public – et notre Code nous aide à naviguer dans les méandres de notre écosystème.

Bien qu'il porte sur de nombreuses facettes de nos activités et de nos conditions d'emploi, notre Code ne peut faire état de toutes les situations, exigences juridiques et sensibilités culturelles possibles. C'est pourquoi il importe de prendre connaissance des politiques et autres ressources pertinentes qui se trouvent sur le site SharePoint et de demander de l'aide, au besoin.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Comprendre que tous les employés permanents ou contractuels d'EDC et FinDev Canada, y compris ceux en détachement ou en congé, et tous les employés recrutés sur place par EDC, sont tenus de respecter notre Code, nos politiques et les lois applicables et de s'y conformer partout où nous menons des activités.
- Avoir conscience que chacun d'entre nous est tenu de respecter non seulement notre Code, mais aussi les normes énoncées dans le Code de valeurs et d'éthique du secteur public.
- Placer l'intégrité au-dessus des résultats d'affaires – même quand tout nous pousse à faire le contraire.

Nous nous démarquons par nos valeurs

EDC est une organisation reposant sur des valeurs, ce qui veut dire que nous nous démarquons par nos valeurs en les plaçant au cœur de tout ce que nous faisons. Elles nous définissent, guident nos décisions et nous permettent d'avoir un impact significatif. Nos valeurs sont les suivantes :



Collaboration

Nous formons des partenariats et travaillons ensemble pour atteindre des objectifs communs et favoriser un environnement de confiance.



Impact

Notre mandat nous tient à cœur et nous nous efforçons de créer un impact positif durable avec nos entreprises clientes et sur les marchés que nous servons.



Agilité

Nous voyons les défis comme des occasions à saisir, nous nous adaptons aux circonstances changeantes et nous recherchons des solutions créatives.



Respect

Nous agissons avec intégrité, nous traitons les autres avec empathie et nous valorisons la diversité afin de cultiver un milieu positif et inclusif.



Nous donnons l'exemple

Nous nous devons tous de :

- ➔ prendre les responsabilités qui nous incombent en vertu du Code en adoptant un esprit d'initiative, en assumant la responsabilité de nos décisions et de nos actions de même qu'en rendant des comptes à ce sujet;
- ➔ préserver la réputation d'EDC en tenant compte des perceptions extérieures, y compris de celles du public, quant à nos actions et à nos décisions;
- ➔ souscrire à nos exigences de conformité en lisant et en comprenant notre Code, en suivant toutes les formations obligatoires et en obtenant les attestations requises dans les délais impartis;
- ➔ prendre la parole quand nous avons des questions ou des préoccupations.

Les leaders jouent un rôle central dans le respect de nos engagements. Nos leaders sont des modèles les uns pour les autres et pour leurs équipes, et ils doivent donner l'exemple dans chacun de leurs gestes. Le rôle de leader est synonyme de responsabilités accrues. Nos leaders réussissent en veillant à :

- ➔ faire preuve d'une écoute active et encourager un débat constructif de toutes les vues et opinions, la réflexion collaborative, la prise de décisions éthiques et l'expression des préoccupations;
- ➔ écouter respectueusement les préoccupations et signaler les problèmes et les conflits aux personnes désignées, que ce soit au leader, à l'agent principal de la divulgation interne, à l'Équipe des relations avec les employés ou à une ressource du Code;
- ➔ aider à créer un climat de dialogue ouvert où les employés sont encouragés à exprimer leurs pensées et leurs opinions, leurs préoccupations et leurs suggestions avec la plus grande franchise dans un environnement exempt de toutes représailles;
- ➔ ne jamais laisser sous-entendre qu'il est acceptable de compromettre notre intégrité ou notre réputation dans le but d'atteindre nos objectifs d'affaires.

Nous prenons des décisions d'affaires intègres et éclairées

Tout en prenant des décisions avantageuses pour nos clients, nous devons nous laisser guider par notre « boussole de l'éthique » lorsque vient le temps de faire un choix. Nous nous assurons que nos décisions et nos actions sont dans les limites de nos responsabilités et des pouvoirs qui nous sont délégués, et qu'elles résisteront à l'examen public le plus minutieux. Lorsque la voie à emprunter est nébuleuse, nous nous posons les questions suivantes et demandons l'aide d'une ressource du Code :

Serais-je fier d'avoir pris cette décision si elle était divulguée au public?
La décision est-elle ancrée dans l'éthique et la légalité?
Comment serait-elle perçue par un œil extérieur?
Est-elle porteuse de valeur en favorisant la réussite à long terme plutôt que les bénéfices à court terme?
Pourrait-elle nuire à la réputation d'EDC ou de FinDev Canada, ou à celle de nos clients, ou encore à ma réputation personnelle ou à celle de mes collègues?
Pourrait-elle exposer nos clients à des risques commerciaux accrus?
C'est à nous tous que revient la responsabilité de prendre des décisions éthiques. Dans le doute, nous devons nous orienter en consultant l'une des ressources du Code dont vous trouverez une liste à la page 30.

Nous prenons la parole pour poser des questions et soulever des préoccupations

Pour demeurer dans le droit chemin, nous nous devons de prendre la parole, de poser des questions et de communiquer nos préoccupations lorsqu'une situation nous semble suspecte. Chacun d'entre nous, peu importe son rôle, a le devoir et l'obligation de poser des questions et de faire part de ses préoccupations en toute bonne foi à une ressource du Code avec qui il est à l'aise d'en parler. Nous comprenons que toutes les préoccupations soulevées seront prises au sérieux, examinées et, si des mesures s'imposent, elles seront prises avec empressement. Nous comprenons également qu'il existe des processus sécuritaires et confidentiels pour exprimer ses préoccupations, qui seront examinées de manière équitable et impartiale.

Nous ne tolérons en aucune façon les représailles exercées contre les autres

Tout le monde devrait être à l'aise de prendre la parole sans craindre de subir des conséquences ou des représailles. Si quelqu'un soupçonne qu'un employé est victime de représailles après avoir exprimé ses préoccupations, l'agent principal de la divulgation interne, l'Équipe des relations avec les employés ou l'une des ressources du Code doivent être mis au courant. Tout signalement de gestes de représailles commis à l'encontre d'une autre personne sera examiné, et des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement pourront être appliquées.

Les représailles se définissent par une action posée à l'encontre d'une personne, une sanction imposée à celle-ci ou le mauvais traitement de celle-ci après qu'elle a soulevé une préoccupation en toute bonne foi ou collaboré à une enquête. Les représailles peuvent prendre la forme de l'intimidation, de l'isolement, de la coercition, de tâches indésirables, de mesures disciplinaires, d'une rétrogradation, d'un congédiement, de tout geste portant atteinte à l'emploi ou aux conditions de travail ou de toute menace de prendre une de ces mesures ou d'ordonner à quelqu'un de le faire.

Nous collaborons aux enquêtes

Il se peut que nous soyons sollicités à l'occasion pour prendre part à une enquête interne ou externe. Dans la mesure du possible, le détail de l'enquête sera tenu confidentiel, dans la mesure prévue par la loi et sans que cela nuise à la résolution de l'enquête. Que celle-ci soit menée par des autorités internes ou externes, nous devons coopérer pleinement avec les enquêteurs. Au besoin, les leaders veillent à ce que les membres de l'équipe soient en mesure de coopérer pleinement aux enquêtes et d'y participer.

Nous sommes responsables de nos actes

Nous sommes tous responsables de nos actes et de nos décisions et nous sommes tenus d'adhérer au Code, aux politiques, aux normes et aux procédures de même qu'aux lois applicables. Toutefois, malgré toute l'importance que nous accordons à la conduite éthique des affaires, nous ne sommes pas à l'abri d'une situation où il y a dérogation à notre Code, à nos politiques ou à nos autres normes. Advenant un manquement, nous prendrons les mesures correctives appropriées qui, selon la gravité de l'infraction, peuvent comprendre des contrôles accrus, de l'encadrement, des communications ou de la formation, ou encore des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement. Selon les circonstances, certains cas pourraient être transmis à des autorités externes.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Coopérer aux enquêtes avec un souci de véracité et d'honnêteté tout en préservant la confidentialité de la situation.
- ➔ Informer immédiatement les Services juridiques de la réception d'un avis de poursuite ou encore d'une citation à comparaître ou le chef de la conformité et de l'éthique de la réception d'une demande émanant d'un organisme de réglementation ou d'une autorité compétente.
- ➔ S'assurer que personne ne subit aucune forme de représailles pour avoir coopéré à une enquête.
- ➔ Signaler les comportements douteux et les préoccupations dès que possible.



SECTION 2

Au service d'une relation de confiance avec nos clients et les autres parties prenantes



Nous misons sur une conduite intègre pour assurer notre croissance

Nous sommes déterminés à poursuivre sur la voie de la croissance en faisant preuve de passion, de persévérance et d'intégrité dans l'offre de services à nos clients actuels et potentiels. Notre réputation repose sur la façon dont nous servons notre clientèle, et nous nous appliquons chaque jour à inspirer davantage confiance pour entretenir et alimenter notre bassin de clients.

✓ LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Mener nos affaires avec intégrité tout en arrimant nos objectifs aux priorités de nos clients.
- ➔ Atteindre nos cibles avec honnêteté et professionnalisme.
- ➔ Comprendre les risques commerciaux auxquels sont exposés nos clients et offrir à ces derniers des solutions qui tiennent compte de leurs objectifs d'affaires à court terme et de leur viabilité commerciale à long terme.
- ➔ Communiquer clairement avec nos clients afin qu'ils comprennent les risques auxquels ils sont exposés et la façon dont nos produits et services peuvent répondre à leurs besoins.
- ➔ Répondre aux plaintes des clients avec diligence et grand professionnalisme.

Nous acceptons et offrons des cadeaux, invitations et autres avantages de manière responsable

L'acceptation et l'offre de cadeaux et d'invitations sont une pratique commerciale répandue, mais susceptible d'être mal interprétée ou perçue comme malhonnête, même si elle ne dissimule aucune arrière-pensée. Nous nous engageons à exercer nos activités exclusivement en fonction de la valeur des services offerts, sans égard aux cadeaux, invitations ou à tout autre avantage que nous pourrions offrir ou recevoir.

Avant d'offrir ou d'accepter un cadeau, une invitation ou tout autre avantage, posez-vous les questions suivantes :

Ce cadeau sera-t-il considéré comme une expression normale de courtoisie? Est-il conforme aux normes et coutumes locales, sans donner l'impression d'un traitement de faveur?	OUI
Pourrait-il remettre en question mon objectivité ou mon impartialité, ou celle d'EDC ou de FinDev Canada?	NON
Pourrait-il compromettre l'intégrité ou la réputation d'EDC ou de FinDev Canada?	NON
Pourrait-il influencer le jugement ou le rendement de quiconque?	NON

Si vos réponses diffèrent de celles indiquées ci-dessus, offrir ou accepter le cadeau en question pourrait porter atteinte à votre personne et à EDC ou FinDev Canada. Vous devez donc impérativement consulter l'une des ressources du Code avant de procéder.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Toujours respecter les restrictions et les obligations d'approbation énoncées dans nos politiques et normes, et ne donner ou accepter des cadeaux ou de l'hospitalité qu'en conformité avec ces exigences.
- ➔ Se conformer à toutes les exigences de divulgation et d'approbation. La divulgation (via le **Carrefour de la divulgation**) est requise pour tous les cadeaux et l'hospitalité d'une valeur de 50 \$ ou plus, ou de plus de 200 \$ au total dans l'année provenant d'une même source. Peu importe la valeur, certains cadeaux ne sont pas permis en vertu de nos politiques et normes.
- ➔ Éviter de donner ou de recevoir des cadeaux, de l'hospitalité ou d'autres avantages qui pourraient donner l'apparence d'une impropriété. Nous ne devons jamais utiliser notre position pour solliciter des avantages personnels auprès de clients, fournisseurs ou partenaires.
- ➔ Ne pas accepter d'hospitalité externe de la part de fournisseurs actuels et/ou potentiels.
- ➔ Informer les tiers de nos politiques concernant l'échange de cadeaux et d'hospitalité et être conscient et sensible aux politiques de cadeaux et d'hospitalité des autres.



Nous prenons des mesures pour empêcher les pots-de-vin et la corruption

EDC et FinDev Canada s'engagent à mener leurs activités en respectant les normes éthiques les plus élevées et des pratiques de gouvernance rigoureuses. Cela signifie qu'il faut agir avec intégrité dans toutes les interactions, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de notre organisation. Nous nous efforçons de mieux comprendre nos clients et n'hésitons pas nous exprimer dans les situations suspectes.

Pratiquement tout objet ou service qui a de la valeur peut être considéré comme un pot-de-vin s'il est offert dans l'optique de procurer un avantage personnel à quelqu'un et d'influencer une décision commerciale. Cela s'applique aussi bien aux interactions avec des parties externes qu'avec des collègues internes. Voici quelques exemples :

- Payer des frais de déplacement sans objectif professionnel clair;
- Donner ou recevoir des cadeaux, tels que de l'argent comptant, des cartes-cadeaux ou des chèques-cadeaux;
- Offrir ou accepter un billet de spectacle ou une invitation à un événement grandiose;
- Proposer des services personnels, comme des travaux de rénovation domiciliaire ou un service de traiteur privé;
- Apporter des contributions politiques dans le but d'influencer les résultats commerciaux;
- Falsifier ou omettre des renseignements à la demande d'un client



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Effectuer les contrôles préalables nécessaires pour s'assurer de ne pas prendre part ou apporter son concours, en connaissance de cause, à une transaction ou à un arrangement interne impliquant toute forme de pot-de-vin ou de corruption.
- Faire preuve de vigilance dans notre travail de détection et de prévention des pots-de-vin et de la corruption dans nos interactions avec les autres et dans les transactions que nous soutenons. Il peut s'agir, par exemple, de remettre en question des méthodes de paiement inhabituelles, d'obtenir des précisions sur le processus d'attribution des contrats ou d'enquêter sur des indicateurs de conflits d'intérêts potentiels.
- Faire part à l'Équipe de la conformité et de l'éthique, Crimes financiers, à un leader ou à l'une des ressources du Code, de bonne foi, de tout soupçon d'activité illicite ou contraire à l'éthique menée par des parties avec lesquelles nous travaillons – qu'il s'agisse de collègues ou de partenaires externes -, y compris des soupçons de pots-de-vin ou de corruption.

Nous prenons des mesures contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le **blanchiment d'argent** est le processus par lequel les fonds ou les produits d'une activité criminelle comme le trafic de drogue sont transférés par l'entremise d'entreprises légitimes afin de dissimuler toute trace de leur origine criminelle. Le **financement du terrorisme** désigne le financement d'activités terroristes et peut provenir de sources légitimes ou criminelles.

Nous sommes conscients de notre rôle dans la lutte contre le crime financier et nous agissons en conséquence. Nous ne tolérons ni ne soutenons d'aucune façon les activités soutenant le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Nous nous conformons à tous les règlements et lois applicables relatifs à cet enjeu d'envergure mondiale et nous prenons des mesures pour prévenir l'utilisation de nos produits et services à des fins de blanchiment d'argent et de financement d'activités terroristes.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Comprendre que nous sommes tous responsables de la détection, de la dissuasion et de la prévention des crimes financiers.
- Apprendre à connaître nos clients en effectuant des contrôles préalables et en évaluant les risques détectés.
- Transmettre aux équipes internes appropriées les activités inhabituelles, les anomalies ou d'autres préoccupations pouvant indiquer un blanchiment d'argent aux équipes internes compétentes pour qu'elles prennent les mesures nécessaires.

Indicateurs de risque de blanchiment d'argent

Voici quelques exemples d'indicateurs de risque de blanchiment d'argent :

- Le client hésite à répondre à nos questions permettant de l'identifier ou de mener à bien notre processus de contrôle préalable
- Le client pose des questions d'approfondissement au sujet de nos processus et de nos contrôles en matière de crimes financiers.
- La transaction ne semble pas relever du bon sens commercial (p. ex., les biens sont vendus à un prix nettement supérieur ou inférieur à la valeur marchande courante).
- Les parties semblent être liées ou transigent avec liens de dépendance.

Nous faisons preuve de vigilance pour cerner les signes pouvant indiquer des cas de fraude externe

Nous demeurons à l'affût des activités frauduleuses, comme le vol d'identité ou l'usurpation d'identité d'un client, la falsification de documents ou l'inexactitude intentionnelle, et nous nous en protégeons. Nous sommes déterminés à protéger EDC et FinDev Canada contre les criminels qui ont l'intention d'utiliser nos produits et services en recourant à la tromperie, au détournement de biens ou d'actifs de la Société dans le but de contourner les règlements, les lois ou la politique de la Société à des fins de gains financiers ou personnels.

LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Signaler tout cas soupçonné de diffusion de renseignements trompeurs par une falsification, des omissions ou de fausses déclarations délibérées.
- ➔ Faire preuve de vigilance pour cerner les signes de fraude externe, notamment :
 - Des états financiers présentant des omissions, des actifs surévalués ou des passifs sous-évalués, ou d'autres modifications inhabituelles aux documents de la transaction.
 - Des questions inhabituelles, des communications comportant de nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe, des méthodes de communication peu usitées, des coordonnées manquantes ou l'absence de présence en ligne.
 - La structure organisationnelle est opaque et ne correspond pas au secteur d'activité.
- ➔ Transmettre toute information relative à une situation inhabituelle à l'Équipe de la conformité et de l'éthique, Crimes financiers d'EDC ou à l'Équipe de la conformité de FinDev Canada pour un examen plus approfondi.

Nous nous conformons aux sanctions pertinentes

Nous reconnaissons l'importance des sanctions économiques ou financières comme instruments utilisés par les gouvernements et les organismes multinationaux, ainsi que des contrôles à l'exportation appliqués par les gouvernements pour réglementer et, dans certains cas, interdire le commerce de certains biens ou services. Nous nous engageons à respecter toutes les sanctions économiques ou financières applicables, les exigences, les contrôles à l'exportation ou les embargos commerciaux.

LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Veiller à ce que les activités soient menées conformément à toutes les procédures de contrôle préalable.
- ➔ Confirmer que les déclarations sur les sanctions ont été effectuées au besoin.
- ➔ Transmettre toute information relative à une situation inhabituelle à l'Équipe consultative ESG, à l'Équipe de la conformité et de l'éthique, Crimes financiers d'EDC ou à l'Équipe de la conformité de FinDev Canada pour un examen plus approfondi.

Nous protégeons l'information qui nous est confiée

Nous avons tous accès à des renseignements confidentiels sur EDC ou FinDev Canada, nos collègues, notre clientèle et des tiers. Il nous incombe de protéger la confidentialité de cette information et de prévenir toute consultation ou divulgation non autorisées. Une utilisation inappropriée ou une mauvaise gestion de l'information peut miner la confiance du public et entraîner une violation de la loi ou d'un contrat. Seules des raisons commerciales légitimes justifient que nous accédions à des renseignements confidentiels, renseignements que nous ne devons communiquer qu'aux employés qui ont besoin de les connaître. Les parties externes qui ont accès à ces renseignements sont également tenues de les protéger.

Nous comprenons que les données sur nos clients ne peuvent être communiquées à des tiers que dans des circonstances limitées et, dans la plupart des cas, lorsque nous disposons d'un consentement écrit à cet effet.

Dans le doute, consultez l'Équipe de la protection des renseignements personnels et des risques liés à l'information avant de communiquer ou d'utiliser des renseignements confidentiels pour quelque raison que ce soit. Voici certains renseignements qui sont considérés comme confidentiels :

- Renseignements sur les clients ou les tiers;
- Renseignements commerciaux émanant d'EDC ou de FinDev Canada ou les concernant;
- Renseignements personnels
- Renseignements gouvernementaux de nature délicate.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Considérer tous les renseignements qui nous sont transmis comme confidentiels (sauf indication contraire claire). Au besoin, obtenir des précisions sur ce qui constitue un renseignement confidentiel auprès de l'une des ressources du Code.
- Stocker des renseignements confidentiels uniquement dans les référentiels approuvés d'EDC et de FinDev Canada et les communiquer aux employés qui en ont besoin.
- Se conformer à nos politiques et normes en matière de collecte, d'utilisation, de divulgation et d'élimination des renseignements personnels.
- Respecter toutes les ententes de confidentialité et les dispositions contractuelles par lesquelles nous sommes liés.
- Prendre des précautions lorsque nous discutons de renseignements confidentiels ou les utilisons dans le cadre de notre travail pour éviter qu'ils ne tombent sous les yeux ou dans l'oreille de tiers.
- Protéger la garde des actifs en assumant les responsabilités relatives au rangement du bureau conformément aux pratiques internes.
- Protéger la propriété intellectuelle et éviter toute violation, comme l'utilisation de renseignements confidentiels à nos propres fins. La propriété intellectuelle englobe les droits d'auteur, les brevets et les marques de commerce.
- Signaler sur-le-champ tout cas constaté ou soupçonné de violation de renseignements confidentiels à l'Équipe de la protection des renseignements personnels et des risques liés à l'information (P&IR@edc.ca) et tout incident de cybersécurité à l'Équipe de la sécurité de l'information d'entreprise ou à l'une des ressources du Code.
- Ne pas oublier que notre obligation de confidentialité demeure en vigueur même après une cessation d'emploi.

Nous prenons des mesures pour empêcher les délits d'initiés

Dans le cadre de nos activités professionnelles, nous avons souvent accès à des renseignements non publics importants concernant d'autres entreprises.

Les renseignements non publics importants désignent toute information importante qui n'a pas été divulguée par un canal public approprié et qui est susceptible d'être considérée comme précieuse par un investisseur au moment de prendre une décision d'investissement. Le simple accès à des renseignements non publics importants nous confère le statut d'initiés. Voici quelques exemples de renseignements non publics importants :

- Renseignements sur des résultats financiers, une fusion d'entreprises, un achat, une vente ou la formation d'une coentreprise;
- Changements relatifs aux commandes ou renseignements sur des contrats importants;
- Changements importants au sein de l'équipe de direction;
- Acquisition ou perte d'un client ou d'un fournisseur important.

*Il y a **délit d'initié** lorsqu'une personne possède des renseignements non publics importants et se livre à l'achat ou à la vente d'actions ou d'autres titres sur la base de ces renseignements privilégiés.*



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Protéger les renseignements non publics importants et s'abstenir de les communiquer à quiconque, notamment aux collègues, membres de notre famille et amis.
- Si nous décidons de commercer à titre personnel, nous devons nous assurer de le faire en pleine conformité avec les lois régissant les valeurs mobilières ainsi qu'avec nos normes **et procédures** applicables.
- Veiller au traitement et à la protection appropriés des renseignements non publics importants et ne jamais les utiliser à des fins personnelles.
- Ne jamais donner de « conseils » ou de recommandations, ni faire circuler des rumeurs à qui que ce soit, y compris à des membres de la famille ou à des amis.
- Ne jamais se livrer à des activités de négociation portant sur les titres d'une entreprise lorsqu'on est en possession de renseignements non publics importants au sujet de cette entreprise. Cette directive s'applique à toutes les transactions et activités commerciales menées par EDC, FinDev Canada, ou en leur nom, ou à titre personnel, ou encore effectuées dans nos comptes personnels ou tout autre compte sur lequel nous exerçons une influence ou un contrôle.
- Comprendre le fait qu'une violation des lois sur les valeurs mobilières peut entraîner des conséquences graves incluant des sanctions civiles ou criminelles, peu importe la valeur de l'avantage tiré.
- Toujours se plier aux obligations de divulgation et obtenir les approbations nécessaires quant à nos actifs et à nos passifs personnels.
- Ne pas laisser l'information détenue influencer indûment les affaires conclues au nom d'EDC ou de FinDev Canada.



Nous collaborons avec de tierces parties qui respectent nos engagements

Nous maintenons des normes élevées de rendement et d'éthique commerciale pour nous-mêmes et lorsque nous travaillons avec des fournisseurs, des partenaires et d'autres tiers. Cela signifie que nous respectons toutes les lois et tous les accords commerciaux applicables. Nos relations avec les tiers sont fondées sur des pratiques commerciales équitables, justes et éthiques. Nous déclarons tout intérêt personnel connexe ou toute relation avec des tiers qui pourrait constituer un conflit d'intérêts ou sembler nous placer en situation de conflit d'intérêts. À moins d'y être autorisés, nous ne prenons pas d'engagements en matière d'approvisionnement auprès de tiers et nous consultons nos collègues de l'Équipe de l'approvisionnement, au besoin.

Nous nous attendons à ce que nos tiers fassent preuve d'un niveau de rigueur similaire et qu'ils respectent toutes les lois et les principes de l'éthique commerciale, conformément au Code de conduite des fournisseurs et à l'entente régissant les principes de conduite.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Toujours consulter l'Équipe de l'approvisionnement avant de s'adresser à un tiers pour discuter des possibilités de sous-traitance.
- ➔ Respecter toutes les règles encadrant l'approvisionnement afin d'assurer un contrôle préalable approprié dans la sélection des tiers.
- ➔ Fonder toutes les décisions d'approvisionnement sur des critères objectifs comme la qualité, le prix et la fiabilité.
- ➔ Sauf si cela est conforme à nos politiques et procédures, refuser toute demande de recommandation ou d'appui de la part d'un tiers.
- ➔ Signaler toute activité suspecte qui pourrait constituer une violation des obligations contractuelles à l'Équipe de l'approvisionnement ou à l'une des ressources du Code.



SECTION 3

Au service de la prise de responsabilités

Nous savons reconnaître les conflits d'intérêts réels, potentiels et apparents et les signalons

Nous sommes tenus d'agir dans l'intérêt d'EDC, de ses filiales et de nos clients, ce qui signifie qu'aucune décision d'affaires ne saurait être prise en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent. Nos décisions d'affaires doivent être fondées sur le discernement, l'objectivité et l'impartialité. Un conflit d'intérêts peut survenir en raison d'activités ou d'intérêts personnels extérieurs. Il peut s'agir par exemple d'activités politiques, d'un emploi à l'extérieur de la Société ou de relations personnelles ou de liens financiers avec des parties prenantes internes ou externes d'EDC ou de FinDev Canada.

Ce n'est pas le conflit d'intérêts en soi qui constitue une violation de notre Code, mais plutôt la non-divulgation d'un tel conflit.

Évaluation des conflits d'intérêts

Pour évaluer un conflit d'intérêts potentiel, posez-vous les questions suivantes :

Un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent pourrait-il découler de cette situation?

Cette situation interférerait-elle avec mon rendement au sein de l'entreprise? La qualité de mon travail en serait-elle altérée?

La situation aurait-elle des répercussions, dans les faits ou en apparence, sur ma capacité à faire preuve d'objectivité et d'impartialité dans mon travail?

Si vous répondez « oui » à l'une de ces questions, il faut demander des précisions à une ressource du Code et divulguer officiellement la situation dans notre système de divulgation interne (Carrefour de la divulgation).



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Avoir conscience de l'importance de reconnaître, d'éviter et de divulguer les conflits d'intérêts éventuels pour protéger notre réputation.
- ➔ Veiller à ce que nos activités extérieures n'interfèrent pas ou ne semblent pas interférer avec notre impartialité, et se retirer de toute situation de prise de décision si notre opinion risque de sembler partielle ou tendancieuse.
- ➔ Comprendre qu'occuper un emploi ou participer à des activités externes peut entraîner des conflits d'intérêts et entraver notre travail.
- ➔ Faire part de nos préoccupations lorsque nous observons ou nous trouvons dans des situations susceptibles de présenter des conflits d'intérêts ou de remettre en question notre impartialité, et demander conseil en cas de doute.
- ➔ Demeurer impartial et veiller à ne pas partager de renseignements confidentiels pendant qu'on participe à des activités externes.
- ➔ Comprendre que les conflits d'intérêts réels et apparents doivent être divulgués dans le Carrefour de la divulgation et gérés selon nos politiques, normes et procédures.
- ➔ Reconnaître que des conflits d'intérêts peuvent survenir suite à notre après l'embauche et qu'un avis à notre leader est nécessaire lorsque le poste offert peut poser un conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent.



Nous produisons des documents administratifs de manière conscientieuse

Nous veillons à ce que les documents administratifs et les dossiers que nous produisons soient exhaustifs et renferment de l'information vérifique afin de garantir des décisions commerciales responsables et de communiquer des renseignements exacts à nos clients, aux organismes de réglementation et à d'autres parties prenantes. Il est essentiel de consigner les données avec précision pour assurer le bon déroulement de nos activités et notre conformité aux exigences juridiques en matière de divulgation et de conservation des renseignements. Nous écrivons toujours de manière professionnelle, en gardant à l'esprit qu'une grande partie de ce que nous consignons peut être consultée par le public et les médias en vertu des lois sur l'accès à l'information.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Faire preuve d'honnêteté et de précision dans tous nos documents, y compris les rapports de dépenses, les rapports commerciaux et les relevés de transaction.
- Faire preuve de professionnalisme lorsque nous créons des documents commerciaux et d'autres types de documents, notamment toutes les communications écrites.
- Comprendre que, à quelques exceptions près, les Canadiens ont légalement le droit d'accéder à l'information que détiennent EDC.

Nous utilisons l'information et les technologies de manière responsable

Nous avons accès à des ressources technologiques, comme des ordinateurs portables et des téléphones intelligents, pour mener à bien notre travail. Nous devons utiliser ces ressources et les autres renseignements et actifs technologiques de l'entreprise de manière prudente et responsable, et de façon à faire progresser notre travail, tout en préservant la confidentialité et l'intégrité de nos renseignements et de nos technologies, et en y maintenant l'accès. Nous intégrons des contrôles de sécurité de l'information et de la technologie dans la conception de nos activités numériques, nous suivons les pratiques exemplaires en matière de sécurité et nous continuons à renforcer notre pare-feu humain, afin de mieux protéger les renseignements et la technologie dont nous avons la charge contre l'accès, la divulgation, l'utilisation abusive, l'altération ou la destruction accidentels ou non autorisés.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Utiliser les renseignements commerciaux d'EDC ou de FinDev Canada uniquement à des fins professionnelles, et toujours par l'entremise de technologies et de systèmes approuvés.
- Comprendre que les biens de l'entreprise sont mis à notre disposition pour mener à bien nos engagements commerciaux et veiller à ce que toute utilisation personnelle des biens de l'entreprise soit autorisée en vertu de nos politiques internes (par exemple, l'utilisation à des fins commerciales personnelles est généralement interdite).
- Toujours faire preuve de jugement en utilisant nos ressources informationnelles et technologiques afin de protéger notre intégrité.
- S'assurer que nos réseaux et systèmes demeurent sécurisés en définissant des mots de passe forts et uniques, en les mettant à jour fréquemment et en évitant de les partager avec d'autres personnes ou de les utiliser pour des applications, des comptes ou des abonnements personnels.
- Veiller à rédiger des courriels, des messages textes et d'autres communications électroniques de façon professionnelle.
- Être attentif aux tentatives d'usurpation d'identité ou de fraude et signaler immédiatement toute activité suspecte ou toute utilisation abusive des renseignements ou des technologies de l'entreprise.
- Ne pas présumer que l'information envoyée et reçue en utilisant les biens et les systèmes de l'entreprise demeurera totalement privée et être conscient que les activités peuvent être surveillées.

Parmi nos ressources des technologies de l'information, on trouve notre réseau, nos systèmes et nos applications, l'Internet et l'intranet, les adresses courriel, les comptes et les outils de collaboration, ainsi que les téléphones cellulaires, les ordinateurs et les tablettes fournis par la Société.

Nous communiquons avec transparence et honnêteté, dans le respect de nos valeurs

Notre façon de communiquer avec le public joue un rôle de premier plan dans l'orientation de notre organisation et la préservation de notre bonne réputation. Toutes les communications à notre sujet doivent immanquablement être honnêtes, exactes et cohérentes. Nous sommes également tenus de respecter des règles précises quant à la façon dont sont diffusés au public les renseignements sur EDC. Sauf autorisation expresse ou obligation légale de le faire, nous ne devons jamais communiquer des renseignements sur nos clients ou leurs activités à quiconque à l'extérieur de l'organisation.

En tant que représentants d'une société d'État canadienne, nous devons refléter les valeurs de la fonction publique que sont l'intégrité, l'équité, la justice et l'impartialité dans nos communications. Il s'agit notamment de veiller à ce que le contenu et le ton de nos communications soient conformes aux valeurs, à la stratégie et aux objectifs d'EDC et de FinDev Canada.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Éviter que les renseignements confidentiels soient divulgués à une tierce partie non autorisée à moins d'avoir obtenu au préalable l'approbation et le consentement écrit requis.
- Lorsqu'une personne représente EDC ou FinDev Canada, elle doit s'assurer que les opinions qu'elle exprime sont conformes aux engagements et aux valeurs de la Société.
- Transmettre toute demande des médias à l'Équipe des communications d'entreprise.

Nous utilisons les médias sociaux de façon responsable

Les **médias sociaux** sont une bonne façon de rester en contact avec nos amis et familles. Nous encourageons nos employés à promouvoir notre marque et nos conseils professionnels sur leurs pages personnelles, mais prenez garde à ne publier que des renseignements sur EDC ou FinDev Canada qui sont déjà accessibles au public.

Lorsque nous exprimons nos opinions personnelles sur nos comptes de médias sociaux ou par d'autres moyens, nous sommes conscients de notre devoir d'agir et de communiquer avec intégrité, et d'une manière qui résiste à l'examen public le plus minutieux. Même lorsque nous agissons à titre personnel, sur nos comptes personnels de médias sociaux, nous avons un devoir de loyauté envers EDC ou FinDev Canada et l'obligation de faire preuve de respect pour l'honnêteté, l'intégrité, la démocratie et la responsabilité.

- Appliquer nos valeurs et faire preuve d'intégrité lors de l'utilisation des médias sociaux à des fins personnelles en tenant compte des conséquences potentielles pour EDC, FinDev Canada et le gouvernement du Canada.
- Préciser dans nos publications sur les médias sociaux que les opinions exprimées sont des opinions personnelles.



SECTION 4

Au service du respect mutuel



Nous faisons la promotion de l'inclusion, de la diversité de l'équité et de l'accessibilité

L'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité sont des valeurs que nous défendons dans toutes les sphères et à tous les échelons de notre organisation. Nous créons un environnement accueillant et accessible où chacun se sent le bienvenu et à sa place. Nous sommes conscients que nous pouvons offrir des solutions optimales à nos clients lorsque nous combinons nos talents, nos compétences, nos points de vue et nos efforts.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- ➔ Adopter une approche d'embauche axée uniquement sur l'évaluation des candidatures en fonction des compétences, de l'expérience pertinente et du rendement des postulants.
- ➔ Veiller à prêter une oreille attentive aux collègues, à valider leur présence, les valoriser et leur donner les moyens de réussir.
- ➔ Avoir conscience de la façon dont nos actions ou nos paroles peuvent toucher les autres.
- ➔ S'abstenir de poser des gestes qui sont ou pourraient être interprétés comme de l'intimidation, des brimades, de l'incivilité ou du favoritisme.

Nous offrons un environnement de travail exempt de harcèlement et de discrimination

Nous maintenons un environnement de travail sécuritaire et positif, exempt d'incivilité, de harcèlement, de discrimination, d'intimidation et de violence, où chacun a toutes les chances de réussir. Nous ne tolérons ni ne posons aucun geste harcelant, dégradant ou discriminatoire à l'encontre d'autrui.

*La **discrimination** peut prendre la forme de distinction, d'exclusion ou de préférences fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, l'état matrimonial, la situation de famille, les caractéristiques génétiques, l'invalidité ou l'état de personne graciée découlant d'une condamnation qui a fait l'objet d'un pardon ou d'une suspension du casier.*

*Le **harcèlement** se définit comme tout comportement dont une personne raisonnable devrait comprendre le caractère importun ou offensant et ayant pour effet de dégrader, de rabaisser ou d'embarrasser autrui. Il peut s'agir d'un incident isolé ou d'un ensemble de comportements, et peut prendre la forme de remarques verbales ou écrites, d'avances sexuelles non désirées ou d'agressions physiques.*



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Reconnaître que notre réussite repose sur le fait de nous entourer de personnes ayant des idées, des forces, des expériences culturelles et des champs d'intérêt variés.
- Se soucier d'autrui, de son bien-être et de son épanouissement, et ce, au-delà des intérêts commerciaux.
- Traiter tout le monde avec professionnalisme, égard et respect.
- Écouter les autres points de vue en gardant en tête que la collaboration donne de meilleurs résultats.
- Favoriser un environnement ouvert où les différences sont considérées comme précieuses et où toutes les idées et opinions sont accueillies avec respect.
- S'encourager à parler ouvertement, à poser des questions et à faire part de ses préoccupations.
- Dénoncer lorsque nous sommes témoins ou victimes de harcèlement, de discrimination ou de violence en milieu de travail – en indiquant clairement que de tels comportements sont inacceptables. Nous signalons tout comportement importun que nous observons ou dont nous avons connaissance à l'une des ressources du Code.
- Signaler toutes les représailles dont nous sommes victimes ou témoins en réponse à une contestation constructive ou à une préoccupation soulevée de bonne foi.



Nous nous efforçons de créer un lieu de travail sain et sécuritaire

Nous nous employons à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire dans tous les lieux où nos employés travaillent. Nous assumons également la responsabilité de notre propre santé physique et mentale et de notre bien-être général, et nous prenons des mesures pour veiller à la santé, au bien-être et à la sécurité d'autrui.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Se conformer aux politiques et aux lois applicables en matière de santé et sécurité.
- Consulter les renseignements et les ressources de soutien mises à la disposition de tous les employés par l'intermédiaire du Carrefour des RH.
- Exprimer ses inquiétudes à un leader, aux Services de sécurité, à un représentant du Comité de santé et de sécurité, aux Relations avec les employés ou à l'une des ressources du Code au sujet d'une situation ou d'une tâche qui semble dangereuse.
- Accomplir son travail sans être sous l'influence de l'alcool ou de drogues.
- Comprendre que les menaces, l'intimidation, le harcèlement, les agressions et les comportements violents sous toutes leurs formes ne seront pas tolérés.



SECTION 5

Au service du bien-être collectif

Nous respectons les droits de la personne

Nous prenons des mesures réfléchies et délibérées sur notre lieu de travail et dans nos communautés pour promouvoir l'inclusion, la diversité et l'équité et respecter les droits de la personne. Nous faisons preuve de respect à l'égard des droits de nos employés comme en font foi nos engagements énoncés dans le Code de conduite et notre application de diverses politiques, normes et procédures en matière de ressources humaines. Notre Politique sur les droits de la personne guide notre processus de contrôle préalable en matière de transactions afin de gérer les risques liés aux droits des personnes avec lesquelles nous pourrions être en relation.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Traiter les autres avec égard et dignité, et respecter les droits de la personne.
- Effectuer un contrôle préalable en matière de droits de la personne conformément à notre Politique sur les droits de la personne afin de prévenir et d'atténuer les répercussions potentielles des activités que nous soutenons sur les droits de la personne.

Nous croyons fermement en nos pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Nous sommes conscients que de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont essentielles à la croissance et au succès à long terme de notre clientèle et à la prospérité du Canada. Nous reconnaissons que nos décisions et nos activités commerciales peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et les collectivités locales au sein desquelles nous menons nos activités. En favorisant une culture élargie de sensibilisation au risque commercial, nous outillons nos clients pour les rendre aptes à réduire et à gérer les contrecoups de leurs activités, et par le fait même à s'engager sur la voie de la viabilité et de la réussite à long terme.



LES CLÉS DU SUCCÈS :

- Comprendre et passer en revue les incidences environnementales, sociales et de gouvernance des transactions et des entreprises que nous appuyons.
- Mener nos affaires avec le plus de transparence possible afin d'entretenir le lien de confiance nous unissant aux parties prenantes.
- Adopter des initiatives qui favorisent une activité durable, responsable et inclusive.



SECTION 6

Au service des valeurs et de notre réputation

Nous savons que nous protégeons notre réputation en nous exprimant en toute franchise

Nous sommes fiers de contribuer à bâtir et à protéger la réputation d'EDC et de FinDev Canada.

L'intégrité prend racine dans nos actions et nos décisions individuelles. Lorsque nous nous conformons à nos normes d'éthique, nous le faisons au nom de toutes nos parties prenantes. Si nous jugeons qu'il nous faut obtenir des éclaircissements sur une disposition de notre Code ou constatons la présence d'une source de préoccupation ou d'un inconduite potentiellement répréhensible, nous avons le devoir et l'obligation de nous exprimer franchement et de le signaler. Tout employé qui a recours à de l'intimidation ou à des menaces de représailles fera l'objet de mesures disciplinaires. Prendre la parole requiert du courage; ce n'est pas toujours facile. Toutefois, en le faisant, nous agissons dans l'intérêt d'EDC, de FinDev Canada, de nos collègues, de nos clients et de notre réputation. Une préoccupation exprimée de bonne foi est tout simplement une inquiétude vraisemblablement fondée et signalée sans mauvaise intention.

Ressources du Code

Des questions ou besoin de conseils?

- Votre leader ou tout autre leader avec lequel vous vous sentez à l'aise
- Équipe de l'éthique: CodeofConduct@edc.ca
- Équipe de la conformité de FinDev Canada: Compliance@FinDevCanada.ca
- Équipe des relations avec les employés: EmployeeRelationsTeam@edc.ca
- Vice-présidente et chef de la conformité et de l'éthique
- Équipe de la protection des renseignements personnels et des risques liés à l'information: P&IR@edc.ca
- Équipe de la conformité et de l'éthique, Crimes financiers: complianceðics-financialcrime@edc.ca
- Chef de la sécurité
- Agent principal de la divulgation interne: soid@edc.ca

Pour signaler des motifs de préoccupation

- Votre leader ou tout autre leader avec lequel vous vous sentez à l'aise
- Agent principal de la divulgation interne: soid@edc.ca
- Équipe des relations avec les employés: EmployeeRelationsTeam@edc.ca
- Mitrach (anciennement ClearView Connects), le système de signalement anonyme tiers d'EDC qui avise le SOID 1-866-335-2053 (Canada et Etats Unis)
1-647-439-9463 (appels à frais virés de l'extérieur du Canada et des États-Unis)
En ligne: clearviewconnects.com

Pour signaler des représailles

- Agent principal de la divulgation interne: soid@edc.ca
- Équipe des relations avec les employés: EmployeeRelationsTeam@edc.ca

Divulgation d'un conflit d'intérêts (potentiel, réel ou apparent)

- Votre leader pour discussion.
- Équipe de l'éthique pour obtenir de l'aide dans l'évaluation d'un possible conflit: CodeofConduct@edc.ca
- Carrefour de la divulgation pour soumettre officiellement une divulgation



FinDev Canada
5 Place Ville-Marie, bureau 600
Montréal (Québec) H3B 5E7